

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 septembre 2006
(convocation du 11 septembre 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Septembre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. TAVART Jean-Michel.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain
M. CANIVENC René à M. NEUVILLE Michel

M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel
M. RESPAUD Jacques à Mme. DELAUNAY Michèle

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Marchés 06.004R, Acquisition de fournitures diverses et 06.068 R, Fournitures de pièces détachées, accessoires, équipements et prestations sur matériels de voirie et de chantier et diverses prestations -
Avenant de transfert n°1 - Autorisation**

Madame EYSSAUTIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Choisie à l'issue d'une procédure de marché sur appel d'offres ouvert, la société SRP/OESO sise 3 rue Georges Barrès – 33000 Bordeaux est titulaire des marchés :

- 06.004R : marché à bons de commande, relatif à l'acquisition de fournitures diverses (lot 4 – fournitures électriques), notifié le 13 janvier 2006, pour une durée initiale de 1 an à compter de la notification avec possibilité de reconduction par périodes successives de 1 an pour une durée maximum de reconduction de 3 ans, pour un montant annuel compris entre un minimum de 75.000 € H.T. et un maximum de 300.000 € H.T..

- 06.068R : marché à bons de commande, relatif à la fourniture de pièces détachées, accessoires, équipements et prestations sur matériels de voirie et de chantier et diverses prestations (lot 27 – fourniture et réparations d'équipements télématiques ou similaires pour tout type de véhicules et engins), notifié le 15 mai 2006, pour une durée initiale de 1 an à compter de la notification avec possibilité de reconduction par périodes successives de 1 an pour une durée maximum de reconduction de 3 ans, pour un montant annuel compris entre un minimum de 7.500 € H.T. et un maximum de 30.000 € H.T..

Par courrier en date du 21 juin 2006, la société SRP/OESO, 3 rue Georges Barrès – 33000 Bordeaux, informait la Communauté Urbaine de Bordeaux de sa fusion par voie d'absorption avec la société REXEL FRANCE avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2006, prenant en charge la totalité des éléments actifs et passifs de la société SRP/OESO.

La nouvelle société prend alors pour dénomination sociale : société REXEL France.

La société REXEL FRANCE présentant toutes les garanties pour exécuter la prestation dans les mêmes conditions que le titulaire initial, il y a lieu de conclure un avenant pour transférer les marchés 06.004R et 06.068R sans modification des autres clauses contractuelles, à cette société.

Les pièces justificatives nécessaires à la rédaction de l'avenant de transfert ont été fournies, à savoir :

- extrait KBIS du 13 juin 2006
- relevé d'identité bancaire
- déclaration de régularité et de conformité du 28 avril 2006
- extrait du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 28 avril 2006
- extrait du journal d'annonces légales
- déclaration sur l'honneur au regard des articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du Code du Travail en date du 24 mai 2006
- DC5 et DC7
- délégation de pouvoir
- courrier de fusion

Les éléments constitutifs de l'avenant sont consultables par les Conseillers Communautaires à la Direction centrale des achats et marchés, au 13^{ème} étage de l'Hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux – Esplanade Charles de Gaulle – 33076 Bordeaux cedex, en application des articles L2121.12 et L2121.13 du CGCT.

Nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- entériner l'avenant n°1 aux marchés 06.004R et 06.068R ayant pour objet le transfert du marché de la société SRP/OESO à la société REXEL FRANCE,
- autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant de transfert avec la société REXEL FRANCE, dont le siège social est situé 189-193 boulevard Malesherbes – 75017 Paris, ainsi que tout acte rendu nécessaire à ce transfert.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 septembre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
3 OCTOBRE 2006

M. ODETTE EYSSAUTIER

